

AVIS DE PUBLICITE – MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE – OCCDP-01025

EDF HYDRO CENTRE

Publication préalable à une occupation ponctuelle pluriannuelle du domaine public concédé en lien avec une exploitation non-économique

(article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques)

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée d'un candidat ayant fait une proposition d'occupation d'un emplacement du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité non économique.

Publié le	02/09/ 2026
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	5 jours
Concession hydroélectrique concernée	Concession hydroélectrique de MARCILLAC BRIGOUX
Lieu	<u>Communes</u> : SAINT PARDOUX LA CROISILLE (19) et MARCILLAC LA CROISILLE (19) <u>Surfaces proposées à l'occupation</u> : Des emprises non cadastrées situées en dessous de la cote NGF493.00m à savoir : ➤ <u>Commune de MARCILLAC LA CROISILLE (19)</u> : • Au droit des parcelles BH67 et 91 lieudit « Puy jaloux », • Au droit de la parcelle BH47, lieudit « Les champs », • Au droit de la parcelle BI 24, lieudit « Puy vent », • Au droit de la parcelle AC19, lieudit « Gourmachou ». ➤ <u>Commune de SAINT PARDOUX LA CROISILLE (19)</u> : • Au droit des parcelles A20 et 676, lieudit « Lantourne », • Au droit de la parcelle A 253, lieudit « Charles haut », • Au droit de la parcelle A661, lieudit « Des agadies ».
Objet de l'occupation – Activité(s) pouvant être exercée(s)	Création de frayères par immersion d'arbres
Restrictions	Priorité absolue des besoins et des activités du concessionnaire (aucun recours possible suite à une variation du niveau de la retenue interdisant l'exercice de l'activité autorisée) Respect du Plan de Prévention des Risques Inondation en vigueur. Respect de l'arrêté préfectoral en vigueur portant règlement particulier de police de la navigation. Respect de l'Arrêté Préfectoral n°2016-08 du 09/03/2016. Respect de la loi sur l'eau. Respect de la réglementation en vigueur et future relative à l'activité autorisée.
Type d'autorisation délivrée	Convention d'occupation du domaine public concédé, à caractère précaire et révocable, non constitutive de droits réels
Date de fin de la convention	31/12/2036
Personne à contacter pour tout renseignement	Bruno LAFLAQUIERE bruno.laflaquiere@edf.fr